



**Lettre ouverte
à**

**Monsieur le premier ministre et Mesdames les ministres de la transition écologique et
solidaire, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**

Lyon le 16 janvier 2020,

Monsieur le premier ministre, Mesdames les ministres,

Les préoccupations de nos concitoyens sur le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et l'urgence en matière d'écologie, de logement, de transports, et de prévention des risques naturels et technologiques, sont considérables et grandissantes. Ce sont sur ces enjeux sociaux et sociétaux majeurs que la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes œuvre au quotidien avec une détermination et un engagement toujours plus grands, et avec l'appui de nombreux partenaires.

Pour autant, entre 2013 et 2019, 9 000 emplois ont déjà été supprimés au sein du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales¹ (ministères de rattachement des DREAL). Et des baisses drastiques d'effectifs, qui conduiraient irrémédiablement à un abandon de missions, sont encore attendues à très court terme.

En effet, pour ce qui concerne la seule DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, en plus des suppressions continues d'effectifs depuis plusieurs années et en particulier depuis la fusion territoriale de 2016, une nouvelle réorganisation est en cours et vise à supprimer au moins 10 % des postes de la DREAL à l'horizon 2021.

A cela vont s'ajouter les baisses prévisibles d'effectifs annoncées dans le cadre d'AP 2022, à savoir près de 5 000 postes supprimés pour le seul ministère de la transition écologique et solidaire, avec probablement là encore un impact notable sur les DREAL.

Récemment, vous avez fait le choix de faire porter par les seules DREAL la quasi-totalité de l'effort de réduction des effectifs prévu sur le BOP 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH) pour 2020. Ce choix se traduira à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes par une diminution de plus de la moitié de ses effectifs en 2020 dans les domaines de l'aménagement, du logement ou des systèmes d'information géographique (SIG).

Si tel est le cas, sachez que la DREAL ne sera plus en capacité d'assurer des missions essentielles s'agissant par exemple de la programmation des aides à la pierre, la mise en œuvre du plan logement d'abord et lutte contre le sans abris, de la préservation de la ressource foncière, de la revitalisation des centres, de l'accompagnement du développement des ÉcoQuartiers et de

1 avis présenté au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le projet de loi de finances pour 2019 (n° 1255) - tome III : écologie, développement et mobilité durables politiques de développement durable par Mme Mathilde Panot.

l'aménagement durable des territoires, de la connaissance des territoires, mais également du traitement et de la mise à disposition de données (SIG), y compris au bénéfice des Directions Départementales Interministérielles. Et il ne s'agit pas uniquement de la disparition programmée du « A » et du « L » de DREAL, mais également d'un désengagement de l'État sur le portage de ces politiques, sur le plan des moyens humains, techniques et financiers. Et nos partenaires (collectivités, établissements publics, GIP, fédérations, associations, agences d'urbanisme, etc.) s'en trouveront eux aussi fortement affectés.

Nous avons bien compris votre volonté de faire évoluer l'organisation territoriale des services publics en renforçant l'échelon départemental, mais cela ne peut pas s'envisager sérieusement en procédant au démantèlement de l'échelon régional. En effet, de nombreuses missions réalisées aujourd'hui par les DREAL à l'échelle régionale relèvent de missions mutualisées en partie pour le compte des Directions Départementales Interministérielles. Ces mutualisations mises en œuvre au cours du temps ont justement pour but de répondre aux baisses continues d'effectifs dans la fonction publique. Supprimer tout ou partie de ces missions mutualisées à l'échelle régionale ne permettra pas de renforcer l'échelon départemental, mais causera au contraire une profonde désorganisation des services de l'État tant à l'échelle régionale que départementale.

Face à ce constat, nous vous invitons à reconsidérer votre position et à conforter les moyens régionaux et départementaux de l'État, vitaux pour le fonctionnement équilibré de nos territoires et l'intégration des enjeux environnementaux, afin de planifier le vivre bien et le vivre ensemble de demain.

Nous vous prions d'agréer monsieur, mesdames, l'expression de notre considération la meilleure.

L'Intersyndicale DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
(CGT-FO-Solidaires-UNSA)